

Tennis Québec sanctionne les épreuves du programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES POUR ÉTÉ 2017

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVE
9-10-11 ans*	2006-2007-2008	M+F	Simple
12-13-14 ans	2003-2004-2005	M+F	Simple
15-16 ans	2001-2002	M+F	Simple
17-18 ans *	1999-2000	M+F	Simple

* Note : La tenue de Jeux du Québec régionaux est souhaitable mais facultative pour les catégories 9-10-11 ans, 15-16 ans et 17-18 ans (car ces catégories ne sont pas présentées à la Finale provinciale).

B) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES POUR ÉTÉ 2018

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVE
9-10 ans**	2008-2009	M+F	Simple et/ou double
11-12 ans**	2007-2006*		
12-13-14 ans	2004-2005-2006*	M+F	Simple
15-16 ans **	2002-2003	M+F	Simple et/ou double
17-18 ans **	2000-2001	M+F	Simple et/ou double

* Note pour les jeunes nés en 2006 :

Les participants nés entre le 16 juillet 2006 et le 31 décembre 2006 sont éligibles à la catégorie 11-12 ans seulement.
Les participants nés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 15 juillet 2006 sont éligibles à la catégorie 12-13-14 ans seulement.

** Note : La tenue de Jeux du Québec régionaux est souhaitable mais facultative pour les catégories 9-10 ans, 11-12 ans, 15-16 ans et 17-18 ans (car ces catégories ne sont pas présentées à la Finale provinciale).

C) AFFILIATION

Tous les participants aux Jeux régionaux devront être affiliés à Tennis Québec, en détenant au minimum la licence récréative, qui est GRATUITE.

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2018

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES	ÉPREUVES
12-13-14 ans	01/01/2004 au 15/07/2006	M+F	Simple et double

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Nombre d'athlètes obligatoire: 6

- 3 athlètes masculins pour la catégorie 12-13-14 ans
- 3 athlètes féminins pour la catégorie 12-13-14 ans

Entraîneurs

Minimum = 1 (présence obligatoire), maximum = 2

Accompagnateurs

Minimum = 0 (s'il y a présence de 2 entraîneurs), maximum = 1 (s'il y a seulement 1 entraîneur)

C) SPECIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

- 1) L'entraîneur devra posséder la formation du PNCE :
Contexte du PNCE : Instruction – débutants (ou niveaux supérieurs) avec une certification d'instructeur et/ou entraîneur de Tennis Canada active.
- 2) L'entraîneur doit être âgé de 18 ans et plus
- 3) L'entraîneur doit être affilié à Tennis Québec par son adhésion à l'Association des professionnels de tennis (APT) ayant pour date d'échéance minimale du 31/12/2018

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les athlètes doivent détenir une licence de joueur valide de Tennis Québec de l'année en cours.
(<http://www.tennis.qc.ca/types-de-licences>)

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition régionale en simple (chaque joueur doit être assuré de jouer un minimum de 2 matchs).

Des détails pourront s'ajouter afin de cibler les athlètes Espoir pour les finales régionales.

F) ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à la finale régionale.

Critères Espoir à venir.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que confirmé sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences (ou plus), celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

* Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.»

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

- Compétition par équipe mixte.
TABLEAU A - Tournoi éliminatoire avec les huit (8) équipes favorites du tournoi, avec deux (2) accès pour les demi-finales et deux (2) accès aux quarts de finale du tableau des médailles.
TABLEAU B - Tournoi éliminatoire avec les onze (11) équipes restantes du tournoi, avec deux (2) accès aux quarts de finale du tableau des médailles.
TABLEAU DES MÉDAILLES : Tournoi éliminatoire avec les six (6) équipes ayant obtenu leur accès aux quarts de finale ou aux demi-finales.

Chaque équipe est assurée de disputer un minimum de trois (3) rencontres durant le tournoi.

Les tableaux sont détaillés en **Annexe A** à ce document.

Format des rencontres :

Pour chaque rencontre, il y aura :

- 2 matchs de simple féminin
- 2 matchs de simple masculin
- 1 match de double féminin
- 1 match de double masculin

Chaque match sera au meilleur des trois manches, avec Super-Bris d'égalité de dix (10) points comme troisième manche.

Restrictions d'alignement :

- Un même joueur ne peut disputer plus que trois (3) matchs dans une même journée.
- Chaque joueur doit jouer au minimum un (1) match à chaque rencontre.
- L'ordre des joueurs, selon les résultats des finales régionales, doit toujours être respecté pour les matchs de simple. L'ordre des joueurs devra toutefois être approuvé par Tennis Québec.
- L'alignement doit être soumis à l'officiel 20 minutes avant le début de la rencontre, et ne pourra être changé pendant la rencontre.

I) SURCLASSEMENT

Non permis

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que le joueur ait participé à la sélection régionale.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de:

Médailles d'or : Aux six (6) joueurs et joueuses de l'équipe championne.

Médailles d'argent : Aux six (6) joueurs et joueuses de l'équipe finaliste.

Médailles de bronze : Aux six (6) joueurs et joueuses de l'équipe gagnante de la 3^e position.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = TENNIS

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

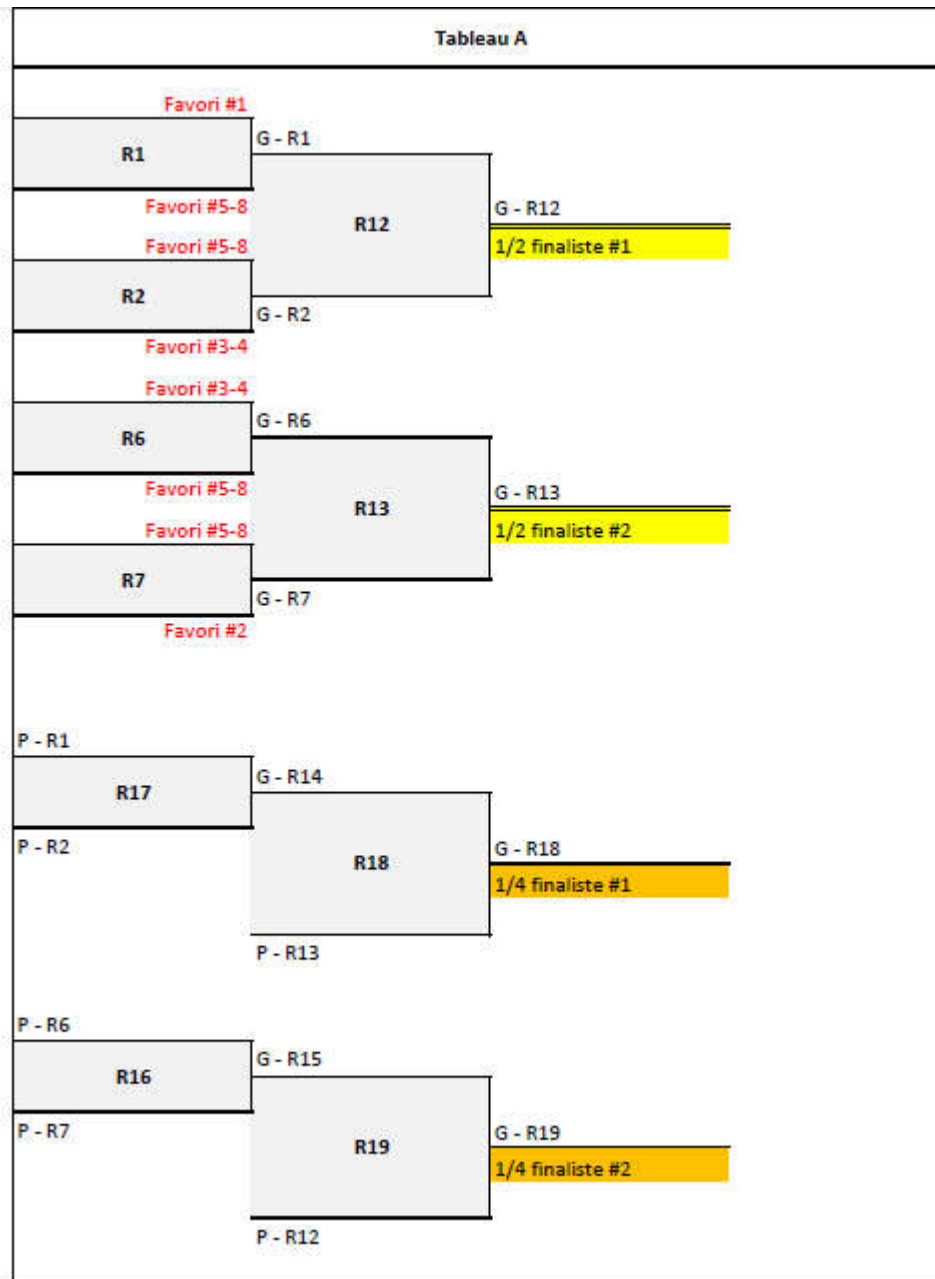
N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

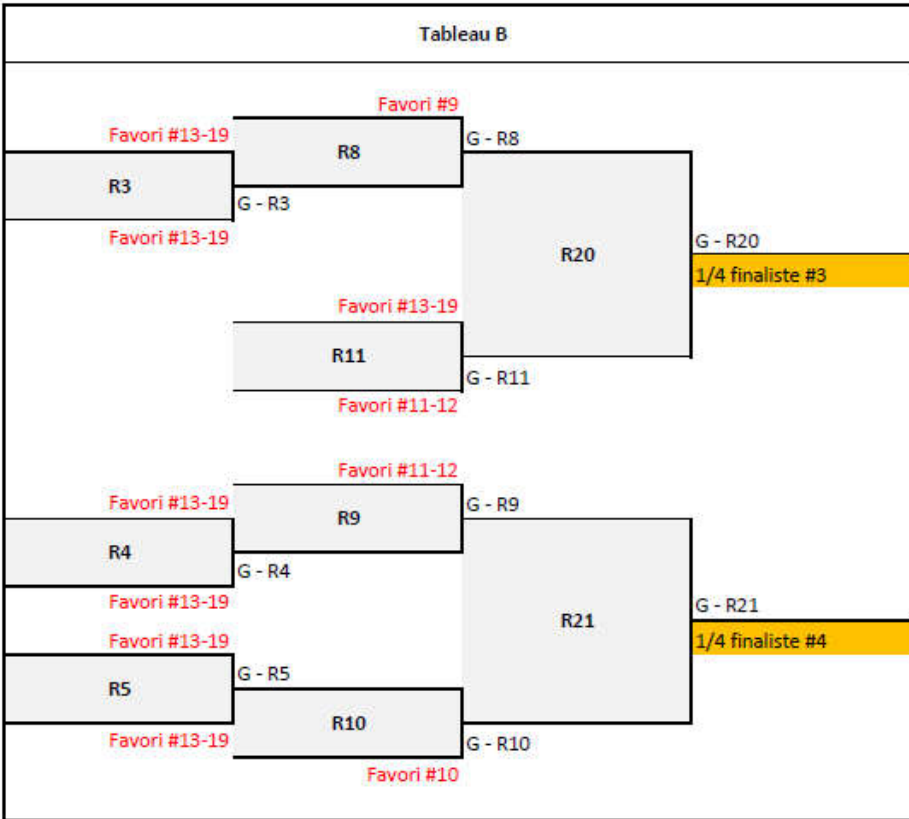
Ce système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

Position	Partie ou épreuve jouée
1	Gagnant de la rencontre de 1 ^{re} position
2	Perdant de la rencontre de 1 ^{re} position
3	Gagnant de la rencontre de 3 ^e position
4	Perdant de la rencontre de 3 ^e position
5	Gagnant de la rencontre de 5 ^e position
6	Perdant de la rencontre de 5 ^e position
7	Gagnant de la rencontre de 7 ^e position
8	Perdant de la rencontre de 7 ^e position
9	Gagnant de la rencontre de 9 ^e position
10	Perdant de la rencontre de 9 ^e position
11	Gagnant de la rencontre de 11 ^e position
12	Perdant de la rencontre de 11 ^e position
13	Gagnant de la rencontre de 13 ^e position
14	Perdant de la rencontre de 13 ^e position
15	Gagnant de la rencontre de 15 ^e position
16	Perdant de la rencontre de 15 ^e position
17	Gagnant du pool de consolation – 17 ^e à 19 ^e place
18	Finaliste du pool de consolation – 17 ^e à 19 ^e place
19	3 ^e position du pool de consolation – 17 ^e à 19 ^e place

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

ANNEXE A – Tableaux de compétition





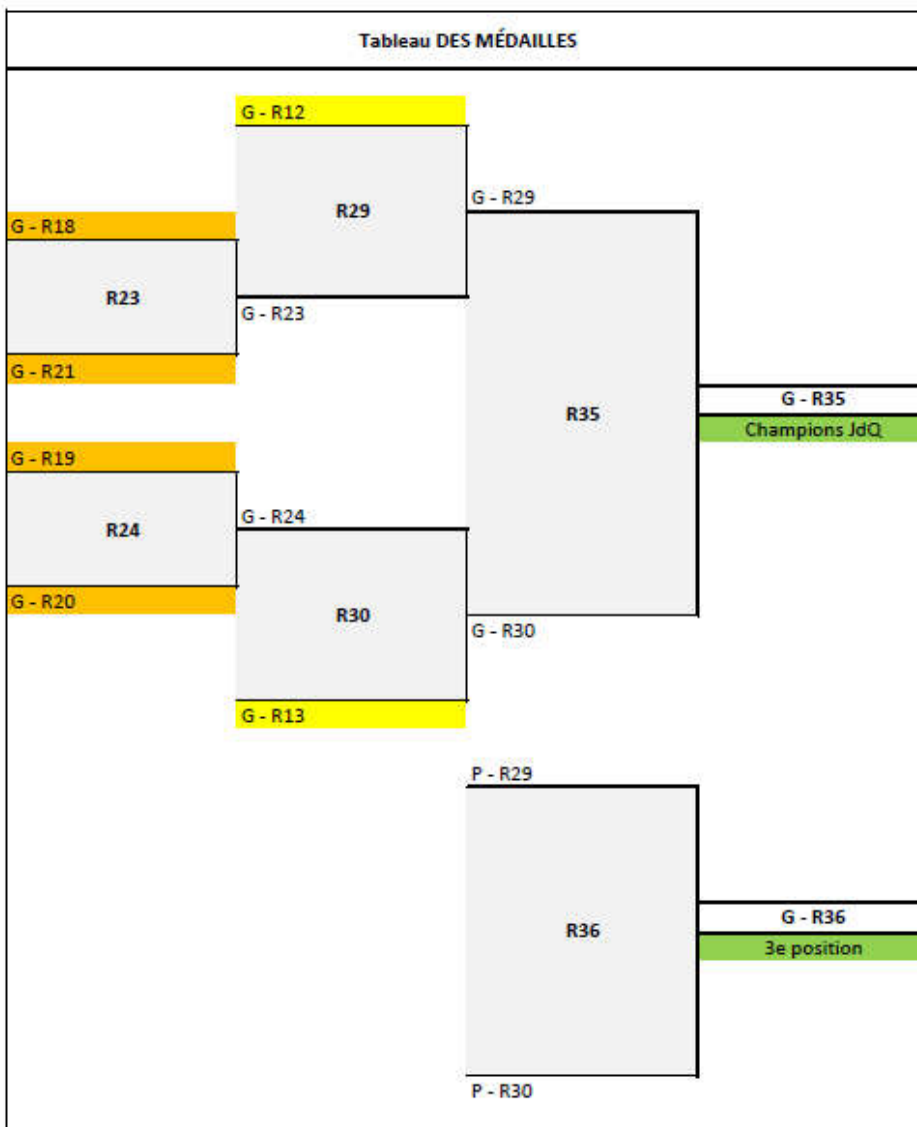


Tableau DE CLASSEMENT			
P - R23	R34	G - R34	5e place
P - R24			
P - 18	R31	G - R31	7e place
P - 19			
P - R16	R28	G - R28	9e place
P - R17			
P - R20	R32	G - R32	11e place
P - R21			
P - R8	R14	G - R16	
P - R9		R25	G - R25
P - R10			13e place
	R15	G - R17	
P - R11			
P - R14	R26	G - R26	15e place
P - R15			
POOL - 17-18-19e PLACES			
	P - R3	P - R4	P - R5
P - R3		R22	R27
P - R4			R33
P - R5			